
Adresse de la société populaire de Mortain qui annonce avoir armé et équipé un cavalier, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mortain qui annonce avoir armé et équipé un cavalier, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 593;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27468_t1_0593_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

des remors qu'il traîne à sa suite et des tourmens qui lui sont réservés. S. et F.»

LÉGALE (présid.), MESNARD-BILLY (secrét.),
HURSE (secrét.).

6

Le même membre continue la correspondance et donne la description des offrandes faites à la patrie.

La Société populaire de Mortain annonce qu'elle a envoyé à l'armée un cavalier armé et équipé (1).

[Mortain, 19 flor. II] (2).

«Pères de la patrie,

Nous avons armé et équipé un cavalier pris dans notre sein; nous vous l'offrons. Il vient de partir animé du désir de combattre et de vaincre les vils esclaves du despotisme. La haine des rois dans le cœur, il va défendre la liberté de son pays et soutenir les droits de l'homme. Il n'oubliera jamais ses sermens, et il méritera toujours le beau nom de français; souvent il a réuni sa voix avec la notre pour crier: Vive la République! Vive la Montagne! Hé bien, il nous a promis qu'au milieu des combats, il se rallierait toujours à ce cri redouté des tyrans. Il ne nous trompera pas, il est républicain.»

1 nom illisible (présid.), L. BREION (secrét.),
VAUMOCARD (secrét.).

7

La Société populaire de Cognac (3) offre 386 livres de salpêtre par mois; elle donne le détail de ce qu'elle fait pour tenir cet engagement (4).

[Cognac, 7 flor. II] (5).

«Sages représentants,

Aujourd'hui nous offrons à la Convention les prémices des travaux de la fabrication du salpêtre établie en cette commune: ils consistent dans 385 livres d'une qualité supérieure. Nous lui offrons la certitude d'en faire à l'avenir deux milliers par mois.

C'est avec ce sel précieux que nos frères d'armes foudroieront les troupes esclaves et insensées qui combattent pour les tirans coalisés. Et nous ne sommes pas éloignés du tems où par une juste réaction de la providence, ces orgueilleux potentats qui s'épuisent pour enchaîner la liberté française, trouveront le tombeau de leur puissance et la punition de leurs crimes.

Nous en avons pour garans la morale et la justice dont la Convention maintient si dignement le respectable ordre du jour. Oui, c'est

une vérité qui se fait retentir de tous les points de la France vraiment régénérée depuis cette heureuse époque: le courage et l'intrépidité ont dû commencer le règne de la liberté, mais c'est à la justice et à la morale de le consolider, elles sont comme deux ancres qui retiendront le vaisseau de la République éloigné des écueils, quelle que soit la fureur des tempêtes qui s'élèveraient encore.

La Société joint ici un extrait du procès-verbal de la séance où l'on apporta dans son sein le salpêtre dont elle fait hommage à la Convention; elle espère que vous y verrez un témoignage nouveau de son entier dévouement à la patrie. S. et F.»

FOURNIER (présid.), NAVARRE (secrét.),
PAPIN (secrét.).

[P.-V. de la séance du 4 flor. II.]

Présidence de Fournier.

«Les citoyens occupés à la fabrication du salpêtre se sont présentés à la Société pour lui offrir les prémices de leurs travaux, trois cent quatre-vingt-cinq livres, d'une grande beauté. A la vue de ce précieux sel destiné à foudroyer les vils et insensés satellites des tirans qui nous font la guerre, et à ébranler par ses commotions leurs trônes souillés de crimes, tous les cœurs se sont électrisés, tous les sentiments se sont confondus dans un seul, l'amour de la patrie. Des cris unanimes et soutenus de *Vive la République* ont frappé les voûtes du temple consacré à l'égalité et à la liberté. Ils présagent la suite des succès qu'elles auront par le concours et l'activité des moyens que l'on emploie à leur défense. La nature des choses ayant fait suspendre un moment l'enthousiasme, l'agent qui est à la tête de cette manufacture dans le district, a profité de ce repos pour prévenir la Société qu'il venait d'écrire au Comité de salut public et s'engager de faire dans cette commune seule deux milliers de salpêtre par mois, d'après le zèle que les bons citoyens montraient à seconder ses efforts. Il a ajouté qu'il avait aussi promis, s'il trouvait le même zèle dans les autres communes de son arrondissement, de porter la fabrication pour le même tems jusqu'à 6,000 livres.

A ces annonces heureuses l'enthousiasme a repris son énergie, une musique touchante et guerrière s'est fait entendre, et l'on a chanté avec toute la chaleur de l'âme, une chanson analogue au sujet qui remplissait l'assemblée de joie.

Elle a arrêté qu'extrait du procès-verbal de cette séance serait adressé à la Convention nationale, à la Société populaire d'Angoulême, et à toutes les communes du district de Cognac, pour les inviter à concourir, autant qu'il est en elles à mettre l'agent du salpêtre à même de remplir ses promesses auprès du Comité de salut public.

Un membre a pris la parole: il a développé nos ressources avec une satisfaction et une sécurité dont il a fait partager les sentimens à tout le monde, et a fini par un tableau rapide des mœurs et vertus sans lesquelles nos succès ne seraient qu'éphémères.

Les applaudissements donnés à ses réflexions annonçaient assez qu'on en sentait la justesse et l'utilité. Puissent-ils être les précurseurs du

(1) P.V., XXXVIII, 97. B⁴ⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t).

(2) C 306, pl. 1154, p. 29.

(3) Charente.

(4) P.V., XXXVIII, 67. B⁴ⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t) et 11 prair. (2^e suppl^t).

(5) C 306, pl. 1154, p. 30.